



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Administration de la mer**

AVIS A LA BATELLERIE

MN 23-2024

Rivière «ADOUR»

Commune de Bayonne

En raison de la manifestation nautique « Course des Fêtes » organisée par le club de l'Aviron Bayonnais sur l'Adour à Bayonne, entre le pont Grenet en aval et les ponts Saint-Esprit et Mayou en amont, Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés conformément à l'avenant en date du **24 JUIN 2024** à l'arrêté préfectoral en date du 11 juin 2024, que la navigation et le mouillage de toutes embarcations, sauf les bateaux et les navires en mission de service public et ayants droit par autorisation municipale, seront interdits :

le samedi 13 juillet 2024 de 16h00 à 18h00

dans une zone comprise entre le pont Grenet en aval et les ponts Saint-Esprit et Mayou en amont à Bayonne.

Anglet, le **24 JUIN 2024**

LE PRÉFET

Pour le Préfet et par subdélégation

L'administrateur principal des affaires maritimes

Philippe PAQUIN

Chef du service administration de la mer